

IV – ANNEXES											IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE											A1.2	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice		ICNF de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)				5 655 329 €					482 038 €	145 254 €		
1641 Emprunts en euros (Total)				5 655 329 €					482 038 €	145 254 €		
1015276 - Construction CSP Saint-Claude	N	SANS OBJET	SANS OBJET	277 154 €	6 ans	R	Livret A, IPC	1,95%	46 662 €	5 405 €		
3103604101 - Construction DDSIS - CODIS-CTA	N	SANS OBJET	SANS OBJET	509 790 €	11 ans	F		4,80%	46 345 €	24 470 €		
3103604101 - Construction DDSIS - CODIS-CTA	N	SANS OBJET	SANS OBJET	764 684 €	11 ans	R	Eurobor 12M	0,12%	69 517 €	930 €		
45 8426610 92 W - Construction casernes (MONT/MONNET, ST-CLAUDE, THERVAY, VIRY)	N	SANS OBJET	SANS OBJET	440 000 €	11 ans	R puis F		4,58%	40 000 €	19 694 €		
45 8272309 92 U - Construction casernes (MONT/MONNET, ST-CLAUDE, THERVAY, VIRY)	N	SANS OBJET	SANS OBJET	240 000 €	12 ans	R puis F		4,58%	20 000 €	10 763 €		
45 824990 5 92 P - Construction casernes (MONT/MONNET, ST-CLAUDE, THERVAY, VIRY)	N	SANS OBJET	SANS OBJET	708 701 €	13 ans	F puis R	Eurobor 6M	0,00%	54 515 €	- €		
34 91736 - Construction CSP Champagnole	N	SANS OBJET	SANS OBJET	500 000 €	10 ans	F		4,10%	50 000 €	19 988 €		
86 72051 - Acquisition saison formation feux	N	SANS OBJET	SANS OBJET	90 000 €	6 ans	F		2,75%	30 000 €	2 166 €		
1067 - Construction CSP Dole	N	SANS OBJET	SANS OBJET	2 125 000 €	17 ans	F		2,94%	125 000 €	61 839 €		
1643 Emprunts en devises (Total)												
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total)												
(1)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (Total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
1687 Autres dettes (Total)												
Total général				5 655 329,18					482 038,34	145 253,72		0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiés	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
1015276 - Construction CSP Saint-Claude	CDC	800 000 €	277 154 €	1	25						1,95%	5 405 €		34,64%
3103604101 - Construction DDISIS - CODIS-CTA	Dexia	1 158 613 €	509 790 €	1	25						4,80%	24 470 €		44,00%
3103604101 - Construction DDISIS - CODIS-CTA	Dexia	1 737 919 €	764 684 €	1	25						0,12%	930 €		44,00%
45 8426610 92 W - Construction casernes (MONT/MONNET, ST-CLAUDE, THERVAY, VIRY)	Credit Foncier	1 000 000 €	440 000 €	1	25						4,58%	19 694 €		44,00%
45 8272309 92 U - Construction casernes (MONT/MONNET, ST-CLAUDE, THERVAY, VIRY)	Credit Foncier	500 000 €	240 000 €	1	25						4,58%	10 763 €		48,00%
45 824990 5 92 P - Construction casernes (MONT/MONNET, ST-CLAUDE, THERVAY, VIRY)	Credit Foncier	1 362 887 €	708 701 €	1	25						0,00%	- €		52,00%
34 91736 - Construction CSP Champagnole	Caisse d'Epargne	1 000 000 €	500 000 €	1	20						4,10%	19 988 €		50,00%
86 72051 - Acquisition caisson formation feux	Caisse d'Epargne	300 000 €	90 000 €	1	10						2,75%	2 166 €		30,00%
11067 - Construction CSP Dale	Société Generale	2 500 000 €	2 125 000 €	1	10						2,94%	61 839 €		85,00%
TOTAL A		10 359 418 €	5 655 329 €									145 254 €		54,59%
Barrière simple (B)														
TOTAL B														
Option d'échange (C)														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL E														
Autres types de structures (F)														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL		10 359 418 €	5 655 329 €									145 254 €	0,00	54,59%

NEANT

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la chute de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 - Indice en euro / 2 - Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 - Ecart indice zone euro / 4 - Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 - Ecart d'indices hors zone euros / 6 - autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie - Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

IV
A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Écarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sans unique)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	10 1 5 655 329,18				
(B) Barrière simple Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de contrepartie éventuelles

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE :

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture				Primes éventuelles				
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
...													
Taux variable simple (total)													
...													
Taux complexe (total) (2)													
...													
Total													

NEANT

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)										
.....										
Taux variable (total)										
.....										
Taux complexe (total) (2)										
.....										
Total										

NEANT

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES		A2
Choix du Conseil d'Administration		
Procédure d'amortissement Linéaire	Biens de faible valeur seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent en 1 an - 500 €	Délégation 30/06/2008
CATEGORIE	Type de biens amortis	Exemple
		Durée (en années)
Véhicules et Engins	Bateaux Légers de Sauvetage.	15
	Véhicules Légers de Liaison Commandement	10
	Véhicules RSC	20
	Echelle aérienne 32 mètres	25
	Echelle aérienne 25 '18 mètres	25
	Echelle sur porteur 18 mètres	20
	VSAV	12
	VSH	17
	FPTSR, FPT, FPTL, FPTHR	20
	VPI, VPIHR	17
	CCF, CCR, CCGC	20
	VTU, VTUHR	17
	VL CIS, Services	10
	VL PC	10
	VPCE	20
	CD, DAL	20
	VCH	15
	VPL	15
	VCYNO	15
	VGSMP	15
	VAT	15
	VAM	10
	QUAD SSV	10
	Grosses Réparations	5
	Autres Véhicules PTAC > 3,5 Tonnes	20
	Autres Véhicules PTAC < 3,5 Tonnes	15
	Motoneiges (durée d'amortissement antérieure : 10 ans)	15
	VSR, FSR (durée d'amortissement antérieure : 17 ans)	20
	FPTSR, FPT, FPTL, FPTHR (durée d'amortissement antérieure : 20 ans)	22
	CCF, CCR (durée d'amortissement antérieure : 20 ans)	22
	VL TU, VLTUHR (durée d'amortissement antérieure : 17 ans)	15
	VLOG (durée d'amortissement antérieure : 10 ans comme VL Service)	10
	VL CIS, Services, Direction (durée d'amortissement antérieure : 10 ans)	12
	CLOG	5
	Accessoires véhicules	5
Boîtes d'incendie	5	
Panlions d'intervention SP F1	3	
Vestes d'intervention SP F1	4	
Cagoule de protection	3	
Gilet haute visibilité	3	
Chemise F	3	
Sweat Shirt	3	
Polo	2	
Parka	5	
Vêtements de protection contre les intempéries	5	
Chaussures de montagne, équipement de montagne, Rampeurs	5	
Casque, équipement pour casque Ceinturon de feu, équipement pour ceinturon de feu Surpanlalon textile Veste d'intervention textile	10	
	Intempéries, feu, de forêts et autres	08/12/2003
	gyrophare, autres	05/12/2017
		07/12/2009

Intitulé de sortie		10	05/12/2017
Subventions d'Equipement	Biens mobiliers, études	5	01/01/2012
Bâtiments	Biens immobiliers, installations	15	
	Bâtiments	30	08/12/2003
	Casernements	30	
Mobilier	Bureau, Chambres de garde, Cabinets Médicaux, Vestiaires	10	08/12/2003
	Tables de Chevet, Lits	10	
	Literie	5	
	Mobilier de consultation médicale	10	
	Vestiaires	10	
	Calculatrices, Horloges, Réveils, Montres, Machines à découper, à plastifier, à relier, Photocopieurs	5	08/12/2003
Matériel de Bureau	Destructeurs de documents, Lampes de Bureau, Machines à Ecrire, Panneaux d'Affichage, RétroProjecteurs, VidéoProjecteurs, Tableaux Blancs ou Emailés, Autres Matériels de Bureau:	10	08/12/2003
Matériel Informatique	Ecrans, Enregistreurs, Graveurs, Informatique Opérationnelle, Imprimantes, Lecteurs Externes, Licences et Logiciels, Onduleurs, Ordinateurs de Bureau ou Portables, Périphériques, Scanners, Serveurs, Switch Hubs, Câblages, Systèmes de Positionnement Géographique, VidéoProjecteurs, Autre Matériel Informatique	5	08/12/2003
	Accessoires Hydrauliques	10	09/12/2003
	Matériel de neutralisation d'animal ou d'insectes	5	
	Matériel pour assèchements et évacuation d'eau	10	
	Aspirateurs d'eau	5	
	Hydrojecteurs, Motopompes d'Epaissement, Peint Matériel d'Epaissement	10	
	Appareils Respiratoires Isolants	10	
	Alarmer Individuelles, Ligne/Guide Liaison Personnelle, Matériel pour ARJ	7	
	Bouriche, Panier de Protection Crépine, Crépines, Flotteurs pour Crépines d'Aspiration	10	
	Bâches	5	
	Cônes de Lubcock, Dispositifs Lumineux pour Cônes, Triflash	5	
	Battes à feu	10	
	Cordes, Cordages, Commandes, Sacs pour Commandes, Sangles	5	
	Matériel pour Cynotechnique	10	
	achat en lot : Gammelles, Laises, Muselières	5	
	Cisailles, Matériel pour Cisailier, CoupePédale, Coussin de Lavage Pneumatique, Decompresseur de Flexibles, Ecarteurs, Matériels pour écarter, Flexibles sur Dévidoirs, Flexibles, Groupes Thermiques ou Electriques de Désincarcération, Jeux de Callis, Kits de Neutralisation des Airbags, Outils d'abordage, Coupes Pares-Brises, Poinçons Brises Vitres, Pompes Manuelles, Vétrins, Matériels pour Vétrins	7	
Petit Matériel	Echelles Bois, Aluminium	10	
	Ballons Eclairants, Blocs Prises Electriques, Chargeurs, Coffrets Réparateurs, Enrouleurs à Câbles ou Rallonges Electriques, Groupes Electrogènes, Kits Brouettes pour Groupes Electrogènes, Lampes Projecteurs, Piquets de Mise à la Terre, Prises d'Interconnexion	10	
	Accastillage, Matériel de Navigation	10	
	Nettoyeur HautePression Eau Chaude	10	
	Kit de Nettoyage VSAV	5	
	Etais Métalliques	10	
	Extincteurs	10	
	Matériel pour Feux de Cheminée	10	
	Matériel d'Isolation Electrique	10	
	Coffrets ElectroSecours	10	

	Lances, Diffuseurs, Générateurs	Lances Lances Monitor, Canons Eau Mousse, Lance Mousse, Injecteur Proportionneur, Mélangeur	10	
	Lots de Sauvetage	Harnais, Lots de Sauvetage Echelle NIT, Lot de Sauvetage Normalisé NIT, Mousquelons Maillons Descendeurs, Claie de Portage, Protections de Cordes, Sacs pour Lots de Sauvetage, Triangles d'Evacuation	15	
	Matériel Médical	HydroInjecteurs, Motopompes d'Épuisement, Petit Matériel d'Épuisement	5	
	Matériel de Montagne	Matériel de Consultation d'Aspiration d'Immobilisation de Diagnostic de Perfusion de Protection de Ventilation de Conditionnement et de Transport Alarmes Individuelles, Ligne Guide Liaison Personnelle, Matériel pour ARI	5	
	Matériel RNBC	Casques; Matériel de Brancardage de Conditionnement et de Transport, de Relevage, de Tracéon, Sacs de Transport, Treuils Bloqueurs Descendeurs Maillons Mousquelons, Cordes, Harnais/Torses, Lampes Frontales, Longes Boîtes Capot/Chour, Jeux de Coussins Obturateurs de Filles, Kits d'Intercommunication Radio, Kits de Lances d'Obturation, Mallettes de Détection de gaz, Matériel d'Explosimétrie, Matériel de Détection, Matériel de Balisage, Matériel de Conditionnement de Produits Dangereux, Matériel pour Pompes Vidéofrêts, Vêtements de Protection	10	
	Matériel de jonction	Boîtes Scaphandres à usage unique, Scaphandre d'intervention à usage unique	2	
	Matériel pour les Plages	Caméra Thermique et Chargeur, Chariot PoneBouteilles, Station Météo Scaphandre d'intervention Lourd	10	
	Matériel pour la Plongée Subaquatique	Coudes d'Alimentation, Divisions, Records, Retenues, Vannes Balises, Bouées, Lignes d'Eau, Autres Matériels de Plages Ceintures de plomb, Chaussons, Bouées, Couteaux, Bouteilles, Equipements de Manutention, de Navigation, Respirateurs, Gants, Lampes de Plongée, Masques, Palmes, Parachute Ascensionnel, Profondimètres, Montres, Boussoles, Tubas, Vêtements isothermiques, casque	7	
	Pulvérisateurs	Casques	10	05/12/2017
	Matériel de Secourisme	Pulvérisateurs Feu de Végétation, Pulvérisateurs Feu de Végétation Type Gilet Atelle dos, membres, Colliers Cervicaux, Couvertures Bactériostatiques, Kit de Maquillage Blessures et Détrusces, Manteau d'Instruction, Mallettes à Dispersion	10	
	Matériel de Transmission et d'Alerte	Plans Durs, Porteurs Souples Émetteurs/Récepteurs Fixes ou Mobiles, Réseaux Radio, Sites Points Hauts	5	
	Tuyaux	Piècesaux Herziens	10	
	Tuyaux, Matériel de Franchissement	Matériel Téléphonique, Autocom	15	
	Tuyaux, Matériel de Réparation	Récepteurs Individuels d'Alerte, Station Centre Satellite	7	
	Matériel pour Ventilation	Tuyaux de Rejolement et d'Alimentation, Tuyaux d'Aspiration Dispositif de Passage de Ligne 70 mm et 110 mm Machines à ligature pour Raccordement, Pince à ligature Universelle	5	
	Matériel et Outils Divers	Ventilateurs Bacs Plastiques; Boussoles, Chariots de Transport, Claies de Portage, Couvertures anti-brûle en Cofrel, Dévidoirs Mobiles Normalisés, Diablos Universels, Elingues, Entonnoirs, Fourches, Gaffes, Générateurs à Fumées, Haches, Hachettes, Jerricans, Manches avec Poignées, Masses, Outils d'intervention, Pincettes, Outils, Coupes/Boutons, Pelles, Pioches, Poulies de Renvoi, Rallonges, Réchauds à Gaz, Sacs de Transport, Sacs de Couchage, Serpes, Serpentes, Soies à Métaux et à Bois, Tenres, TiresFort, Trompeuses, Matériel pour Tronçonneuses, Kits de Protection, Autres Matériels	10	
	Matériel électroménager	lave-linge, lave-vaisselle, Irigidaire, four, autre	5 ans	05/12/2017
	Petit matériel électroménager	Cafetière, micro-onde, aspirateur autres	2 ans	05/12/2017

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN -ETAT DES PROVISIONS		A3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 1/1/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)						
provisions pour litiges						
...						
Provisions pour pertes de change						
...						
Provisions pour garanties d'emprunts						
...						
Autres provisions pour risques						
...						
Provisions pour dépréciation (2)						
-des immobilisations						
...						
-des stocks						
...						
-des comptes de tiers						
...						
-des comptes financiers						
...						
TOTAL PROVISIONS						

NEANT

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
2010	Assurance dommage-ouvrage	120	06/12/2010	7 542 €	6 033 €	754 €	754 €
	TOTAL			7 542 €	6 033 €	754 €	754 €

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L.3241-1 et L.3312-7 du CGCT)

IV

B1

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
NEANT					
FONCTIONNEMENT					
FONCTIONNEMENT					
					52 142 €
6574			Comité des Œuvres Sociales du SDIS du Jura	Association	38 000 €
6574			Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Jura	Association	7 000 €
6574			Comité Départemental Spéléo Jura	Association	4 032 €
6574			Amicale du Personnel du SDIS	Association	1 555 €
6574			Œuvre des Pupilles et Orphelins de Sapeurs-Pompiers	Association	1 555 €

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		B2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir				Total (1)	
					N+1	N+2	N+3	N+4		Cumul restant
Crédits-bails mobiliers					NEANT					
Crédits-bails immobiliers					NEANT					
Total										

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B3

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total TTC prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)
NEANT									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES		B4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	TOTAL						
	8017 Subventions à verser en annuités						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	TOTAL						

NEANT

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		B5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	(A l'exception de ceux reçus des entreprises)						
	Engagements reçus des entreprises						
TOTAL							

NEANT

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME		Montants des AP				Montants des CP			
		Numéro	Libellé	Pour mémoire AP votées y compris ajustements	Révisions de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations, y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018) (1)	Crédits de paiement ouverts au cours de l'exercice 2018 (2)	Restes à financer de l'exercice 2019
11	Caserne ANDELOT	395 400,00 €	- €	395 400 €	371 347 €	- €	- €	24 053 €	
12	Caserne des Roussees	612 000,00 €	- €	612 000 €	105 284 €	122 000 €	50 000 €		
14	Caserne LES COMBES	811 000,00 €	- €	811 000 €	383 791 €	447 100 €	- €	109 €	
16	Caserne ORCHAMPS/CHAUX	811 000,00 €	25 200 €	836 200 €	32 998 €	390 600 €	300 000 €	112 602 €	
17	CIS LONS/SERVICES LOGISTIQUES	8 280 000,00 €	- €	8 280 000 €	441 287 €	2 770 000 €	4 454 000 €	614 713 €	
18	Caserne ARBOIS	1 062 000,00 €	- €	1 062 000 €	- €	70 000 €	830 000 €	162 000 €	
TOTAL		12 171 400 €	25 200 €	12 196 600 €	943 360 €	3 799 700 €	5 634 000 €	913 477 €	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	
IV	B7

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE				Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL							NEANT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
			EMPLOIS PERMANENTS A	EMPLOIS PERMANENTS A	EMPLOIS TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
			2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)			2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
	Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours	A	1		1	1		1,00	
	Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours	A	1		1	1		1,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)			36,00	0,00	36,00	33,00	1,00	34,00	
	Administrateur hors classe	A							
	Administrateur	A							
	Eleve administrateur	A							
	Directeur	A	1,00		1,00	1,00		1,00	
	Attaché principal	A						0,00	
	Attaché	A	2,00		2,00	2,00		2,00	
	Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2,00		2,00	2,00		1,00	
	Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1,00		1,00	0,90		0,90	
	Rédacteur	B	3,00		3,00	3,00	1,00	4,00	
	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	5,00		5,00	5,00		5,00	
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	16,00		16,00	15,10		15,10	
	Adjoint Administratif	C	6,00		6,00	5,00		5,00	
	FILIERE TECHNIQUE (c)		16,00	0,00	16,00	15,00	1,00	16,00	
	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A							
	Ingénieur en chef de classe normale	A							
	Ingénieur principal	A							
	Ingénieur	A	1,00		1,00	1,00		1,00	
	Technicien principal de 1ère classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00	
	Technicien principal de 2ème classe	B	4,00		4,00	3,00	1,00	4,00	
	Technicien	B	1,00		1,00	1,00		1,00	
	Agent de maîtrise principal	C						0,00	
	Agent de maîtrise	C	1,00		1,00	1,00		1,00	
	Adjoint Technicien Principal de 1ère classe	C						0,00	
	Adjoint Technicien Principal de 2ème classe	C	6,00		6,00	6,00		6,00	
	Adjoint Technicien	C	2,00		2,00	2,00		2,00	
FILIERE SOCIALE (d)									
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)									
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)									
FILIERE SPORTIVE (g)									
FILIERE CULTURELLE (h)									
FILIERE ANIMATION (i)									
FILIERE POLICE (j)									
EMPLOIS NON CITES (k)									
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (l)			94,00	0,60	94,60	90,80	1,00	91,80	
	Colonel	A							
	Lieutenant-Colonel	A	2,00		2,00	2,00		2,00	
	Commandant	A	4,00		4,00	4,00		4,00	
	Capitaine	A	4,00		4,00	4,00		4,00	
	Lieutenant hors classe	B	4,00		4,00	4,00		4,00	
	Lieutenant de 1ère classe	B	5,00		5,00	5,00		5,00	
	Lieutenant de 2ème classe	B	4,00		4,00	4,00		4,00	
	Adjudant (y.e. appellation chef)	C	30,00		30,00	28,00		28,00	

NEANT

Sergent (y.c. appellation chef)	C	26,00		26,00	24,00		24,00
Caporal Chef (Grade)	C	2,00		2,00	2,00		2,00
Caporal (y.c. appellation chef)	C	12,00		12,00	12,00	1,00	13,00
Sapeur	A						0,00
Médecin de classe exceptionnelle	A						0,00
Médecin hors classe	A						0,00
Médecin 1ère classe	A						0,00
Médecin de classe normale	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Pharmacien de classe exceptionnelle	A						0,00
Pharmacien hors classe	A						0,00
Pharmacien de classe normale	A		0,80	0,80	0,80		0,80
Pharmacien 2ème classe	A						0,00
Infirmier chef	B						0,00
Infirmier principal	B						0,00
Infirmier	B						0,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k+l)		148,00	0,80	148,80	140,80	3,00	143,80

IV – ANNEXE		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		CI

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)		3				
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	IB 408		3-3-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM	IB 498		3-2	CDD
Caporal	C	SPP	IB 351		3-1	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL		3				

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : *accroissement saisonnier/activité*

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.			
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Montant de l'engagement
Délegation de service public (3)		NEANT	
Détention d'une part du capital		NEANT	
Garantie ou cautionnement d'un emprunt		NEANT	
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme		NEANT	
Autres		NEANT	

(1) Siège de l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE		C3.1
LE SDIS		

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L.5721-1 du CGCT)			
NEANT			
Autres organismes de regroupement			
COGITIS			

IV – ANNEXES	
IV	C3.2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
NEANT					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	
IV	C3.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		C3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

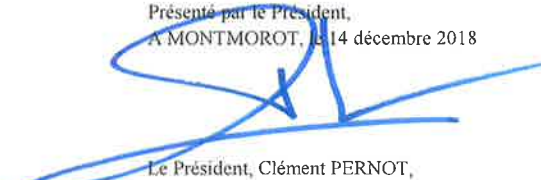
Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
NEANT				

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES : Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Présenté par le Président,
A MONTMOROT, le 14 décembre 2018



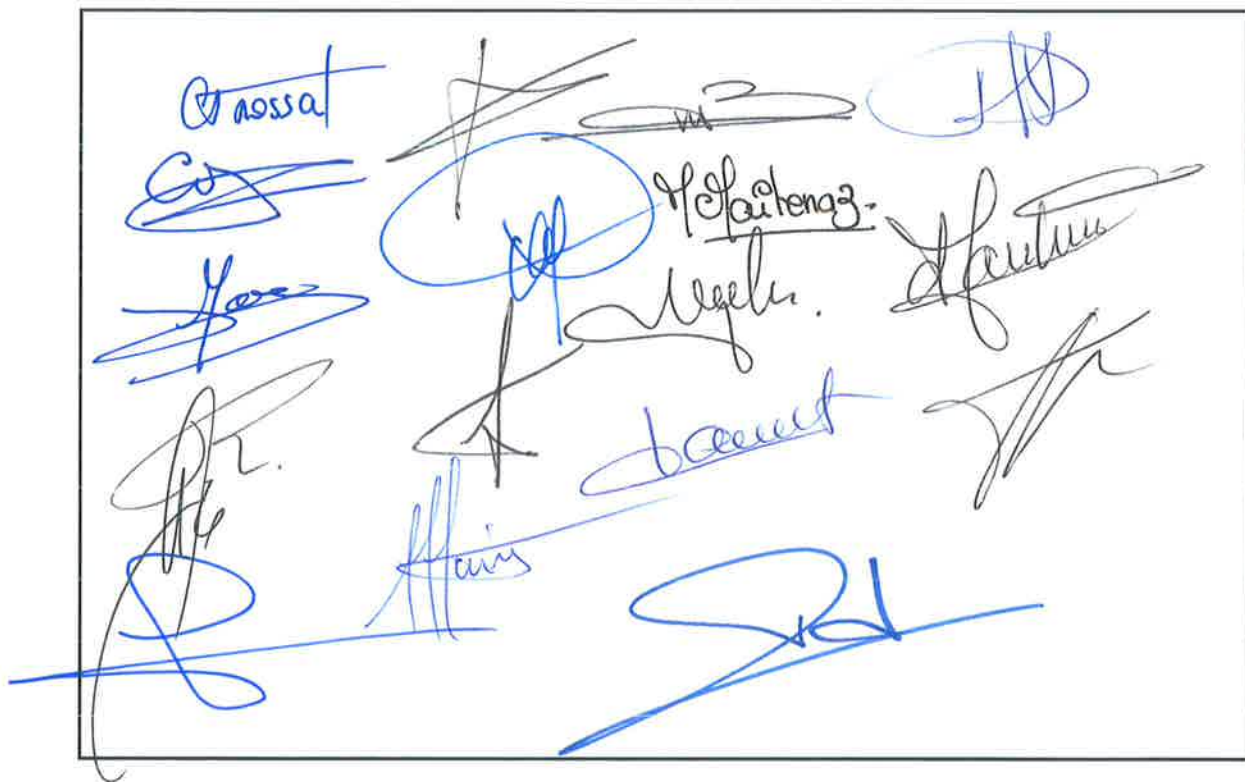
Le Président, Clément PERNOT,

Date de convocation: 15/11/18

Délibéré par le conseil d'administration réuni en session ordinaire

A MONTMOROT, le 14 décembre 2018

Les membres du conseil d'administration,



Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le :

A Montmorot, le 14 décembre 2018.

